

12 Politique sociale

12.1 Crédits sociaux

Le ministère de la Fonction publique, en liaison avec la direction du Budget, fixe chaque année les taux des prestations d'action sociale à réglementation commune. Ces prestations sont gérées et financées par les différents ministères, mais leur cadre juridique est défini par le ministère de la Fonction publique.

Au 1^{er} janvier 2006, les taux des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ont été revalorisés de 1,6 % par rapport à 2005, à l'exception de la prestation repas qui a été revalorisée de 1%.

Par ailleurs, la DGAFP dispose de crédits lui permettant de financer des prestations interministérielles d'action sociale. Le montant total de ces crédits, en loi de finances pour 2006, est de 67,8 millions d'euros, contre 61,4 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 10,5%. **Cette évolution s'explique notamment par la mise en place, courant 2006, de nouvelles prestations interministérielles d'action sociale :**

- participation de l'État au financement de chèques emploi service universels (Cesu) qui permettront aux agents ayant des enfants de moins de trois ans de rémunérer une assistante maternelle ou une garde à domicile ou encore de payer les frais de garde en crèche ;
- revalorisation du montant de l'aide à l'installation des personnels de l'État affectés dans les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi qu'en zones urbaines

sensibles et extension de cette prestation à l'ensemble du territoire.

- mise en place d'une aide au financement du dépôt de garantie, sous forme de prêt sans intérêt d'un montant de 1 000 € remboursable sur une période de trois ans, pour les agents en situation de mobilité.

L'enveloppe de crédits consacrés à l'action sociale interministérielle permettra également en 2006 de financer les prestations individuelles traditionnelles : 30,6 millions d'euros seront consacrés au chèque-vacances et 15,2 millions d'euros permettront de financer la prestation « aide ménagère à domicile » au bénéfice des agents retraités.

S'agissant des prestations collectives, 2 millions d'euros seront consacrés, en 2006, aux opérations de rénovation des restaurants inter-administratifs (RIA). Toutefois, des mesures de fongibilité au sein de l'action « Action sociale interministérielle », du programme « Fonction publique », devraient permettre de doubler le montant des crédits destinés au financement des RIA. **En 2005, douze RIA ont bénéficié d'une aide financière apportée par le ministère de la fonction publique pour un montant total de 2,17 millions d'euros.**

Enfin, les ministères disposent de crédits propres qu'ils consacrent à leur action sociale. **En 2005, le montant des crédits consacrés à l'action sociale (inscrits pour l'essentiel sur le chapitre 33-92) s'est élevé à 410 millions d'euros environ.**

III Définitions et méthodes

Les crédits d'action sociale interministérielle sont inscrits sur le programme 148 « Fonction publique ».

Les crédits disponibles en 2006 au titre de l'action sociale interministérielle correspondent aux crédits inscrits en loi

de finances initiale diminués de 5 % du fait d'une mesure de mise en réserve parlementaire. Les chiffres indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte de cette dernière.

Pour plus d'informations

- Lois de finances 2004 et 2005.

T 12-1 : Taux des prestations d'action sociale individuelles interministérielles à réglementation commune

(en euros)

Prestations	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006
Restauration			
- Prestation repas	1,02	1,03	1,04
Aide à la famille			
- Prestation pour la garde des jeunes enfants	2,60	2,64	2,68
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	19,30	19,57	19,88
Subventions pour séjours d'enfants			
- En colonies de vacances			
• Enfants de moins de 13 ans	6,19	6,28	6,38
• Enfants de 13 à 18 ans	9,39	9,52	9,67
- En centres de loisirs sans hébergement			
• Journée complète	4,49	4,55	4,62
• Demi-journée	2,24	2,27	2,31
- En maisons familiales de vacances et gîtes			
• Séjours en pension complète	6,52	6,61	6,72
• Autre formule	6,19	6,28	6,38
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif			
• Forfait de 21 jours ou plus	64,25	65,16	66,20
• Pour les séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,06	3,10	3,15
- Séjours linguistiques			
• Enfants de moins de 13 ans	6,19	6,28	6,38
• Enfants de 13 à 18 ans	9,39	9,52	9,67
Enfants handicapés			
- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de vingt ans (montant mensuel)	135,11	137,02	139,21
- Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre vingt et vingt-sept ans (montant mensuel)	106,08	108,41	110,14
- Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,68	17,93	18,22

DGAFP, bureau des affaires sociales.

I2 Politique sociale

I2.1 Crédits sociaux

T 12-2 : Répartition des crédits sociaux gérés par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (1) par type d'action de 2004 à 2006 (crédits en loi de finances initiale en millions d'euros)

Type d'action	2004	2005	2006
Insertion des travailleurs handicapés (1)	7,64	7,62	
Aides aux familles			
- Chèque vacances	35,65	30,65	30,65
- Prestations de service "crèches" (2)	55,09	0,00	0,00
- Prestation "aide à domicile par titres emploi service"(3)			0,30
- Chèque emploi service universel pour la garde des jeunes enfants			8,50
Retraités			
- Aide ménagère à domicile	18,73	15,23	15,23
- Aide à l'amélioration de l'habitat des retraités (4)	1,33	0,00	0,00
- Participation au fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie	1,83	1,83	1,90
Logement			
- Aide et prêt à l'installation des personnels	2,85	1,83	7,06
- "Loca-pass"			0,50
- Réservations de logements	4,00 (6)		
Restauration		2,40	2,00
Délégations aux sections régionales interministérielles d'action sociale (Srias) (3)	1,82	1,82	1,70
Total	128,94	61,38	67,84

DGAFP, bureau des affaires sociales.

- (1) Les crédits destinés à financer les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées étaient inscrits, jusqu'en 2005, sur le budget des services généraux du Premier ministre.
- (2) À compter de l'année 2005 et du versement par les caisses d'allocation familiales des prestations familiales dues aux agents de l'État, la prestation de service "crèches" n'est plus versée à la Caisse nationale des allocations familiales.
- (3) La prestation "aide à domicile par titres emploi service" est une prestation lancée en octobre 2005, à titre expérimental et pour une période de deux ans, dans trois régions : l'Auvergne, la Franche-Comté et le Nord-Pas-de-Calais.
En 2004 et en 2005, les crédits théoriquement destinés à cette expérimentation (300 000 €) étaient inscrits dans le chapitre 33-94 article 20 "Dépenses déconcentrées Srias".
- (4) La prestation "Aide à l'amélioration de l'habitat des retraités" a été supprimée à la fin de l'année 2004.
- (5) La participation au fonds pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA) a été créée en 2003, suite à la mise en place de l'aide personnalisée à l'autonomie.
- (6) Montant total des crédits d'investissement du chapitre 57-06 article 10 destinés à financer des opérations de réservations de logements et de rénovation de restaurants interadministratifs.

T 12-3 : Évolution par ministère des crédits budgétaires consacrés à l'action sociale

(en millions d'euros)

Ministères	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Affaires étrangères	5,241	5,238	5,669	5,659	5,663	5,661
Travail, Santé et Solidarité	6,796	7,711	8,690	15,690	16,142	8,889
Emploi	6,098	6,250	6,527	-	-	7,812
Agriculture et Pêche	9,420	9,755	9,979	9,980	10,000	10,240
Aménagement du territoire	0,056	0,048	0,048	0,048	0,048	0,055
Culture	3,663	3,740	3,815	3,843	3,94	4,595
Défense	94,058	94,470	94,448	99,883	102,129	107,090
Outre-Mer	0,335	0,351	0,361	0,361	0,362	0,397
Économie, Finances et Industrie	116,656	119,511	119,842	121,479	121,946	123,191
Jeunesse, Éducation nationale et Recherche	58,797	63,370	63,330	64,991	61,332	62,020
Écologie et Développement durable	0,573	0,651	0,714	0,731	0,729	0,694
Équipement, Logement, Transport, Tourisme et Mer	22,517	22,532	22,733	22,431	23,121	22,570
Intérieur	32,432	32,737	31,067	32,567	32,340	34,253
Sports	0,532	0,532	0,577	0,577	0,578	0,578
Justice	15,829	17,141	18,284	19,496	20,412	21,250
Mer	0,183	0,177	-	-	-	-
Premier ministre						
- services généraux	0,802	0,802	0,817	0,817	0,879	0,929
- SGDN	0,008	0,008	0,008	-	-	-
- plan	0,076	0,076	0,076	0,076	0,076	0,075
Tourisme	0,140	0,140	0,140	-	-	-
Total	374,212	385,240	387,125	398,629	399,697	410,299

DGAFP, bureau des affaires sociales.

T 12-4 : Financement des opérations d'action sociale interministérielle en 2005

Nature des opérations	Montant en euros
RESTAURANTS - études préalables	
Bobigny	40 000
Orléans Coligny	112 000
Châteauroux	40 000
Colmar	93 880
Périgueux	80 000
RESTAURANTS - remise en conformité	
Carcassonne	337 587
Bourges	114 400
Metz Fabert	632 320
Grenoble Dode	270 000
Lyon RIL	392 000
RESTAURANTS - travaux urgents et actualisation	
La Rochelle Fétilly	45 000
Agen	17 540
Total	2 174 727

DGAFP, bureau des affaires sociales.

12 Politique sociale

12.2 Congé maladie

Pour l'année 2003, les agents civils des ministères, qu'ils soient fonctionnaires ou non-titulaires, se sont arrêtés **13 jours en moyenne pour maladie**, 7 jours pour les congés de maladie ordinaire et 6 jours pour les accidents du travail, longue maladie et maladie de longue durée.

Plus de neuf congés sur dix sont des congés ordinaires ; ils ne représentent pourtant que 57 % des jours d'arrêt pour maladie. Les congés ordinaires de maladie d'au moins quatre jours concernent 28 % des agents et un peu plus de la moitié des jours de congés. **Ceux de moins de 4 jours concernent 21 % des agents mais seulement 5 % des jours d'arrêt pour maladie.**

Les congés de longue durée, longue maladie et accidents du travail concentrent 43 % des journées d'arrêt sur l'année 2003, mais ne représentent que 6,5 % des arrêts. Peu de personnes sont concernées. Au cours de l'année 2003, seuls 12 agents pour mille ont été arrêtés en longue maladie, contre près de 20 %

des journées d'absences. De même, 8 pour mille sont en arrêt pour maladie de longue durée, 17 pour mille en accident du travail pour 17 % et 6 % du volume des jours de congé. **Au total, 43 % des jours de congés maladie sont le fait de 3,7 % des agents.**

Les ministères dont les agents ont des missions de « terrain » font tous état d'un pourcentage de jours de maladie ou de congés ordinaires de maladie supérieur à la moyenne de l'ensemble des effectifs.

Pour l'Intérieur, la Justice et dans une moindre mesure la Défense et l'Équipement, le taux d'accident de service ou de travail est plus élevé que la moyenne, allant jusqu'à 13 % des effectifs dans les rangs de la Police nationale.

Les longues maladies et les maladies de longue durée concernent des pathologies spécifiques indépendantes des missions des ministères. On les trouve dans des proportions pratiquement équivalentes dans chaque ministère.

III Définitions et méthodes

Dans le cadre de l'enquête sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, les directions de personnels ont été interrogées sur les congés de maladies courant sur l'année 2003.

Toutes les administrations ont été saisies (circulaire FP9/03 n° 93 du 15 décembre 2003) et ont répondu à l'enquête qui couvre 85 % des effectifs concernés. Les administrations centrales et les services ministériels départementaux et régionaux de Bourgogne, Lorraine, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes, ont fourni à cette enquête réalisée sous forme de sondage des résultats qui ont été redressés à partir du fichier de paie des agents de l'État. Les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation nationale ont pu donner des informations pour tout leur personnel à partir de leur SIRH ministériel (hors enseignement supérieur).

L'exploitation statistique a été réalisée sur les différents types de congés maladie, leur durée et les effectifs concernés.

Le champ

L'enquête porte sur les agents civils en fonctions (non militaires) de l'État, les fonctionnaires comme les non-titulaires en position d'activité. Cependant, certains services n'ont pas

pu être enquêtés : les services extérieurs des ministères des Affaires étrangères (ambassades) et de l'Outre-Mer n'entraient pas dans le champ de l'enquête.

Cette enquête est la première du genre sur les absences pour maladie dans l'ensemble de la fonction publique de l'État. Elle donne des ordres de grandeur sur lesquels il est possible de tirer des premières conclusions.

Typologie des congés de maladie :

Le congé ordinaire de maladie : durée maximale d'un an sur une année de référence glissante.

Le congé de longue maladie : durée maximale de trois ans.

Ce congé est octroyé notamment pour l'une des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante : hémopathies graves, insuffisances respiratoires, hypertension, lèpre mutilante, maladies cardiaques et vasculaires, maladies du système nerveux, rhumatismes chroniques, appareil digestif, collagénoses, endocrinopathies...

Par ailleurs, après avoir épuisé un an de congé longue maladie à plein traitement, le fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes : tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave ou acquis, est placé en congé de longue durée.

Le congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions : le congé est prolongé jusqu'à la consolidation de l'état de l'agent.

Les indicateurs

Proportion d'agents absents pour cause de maladie : nombre d'agents ayant posé au moins un congé de maladie d'un certain type sur l'ensemble de la population observée en %.

Proportion de congés de maladie : nombre de congés posés selon le type de congé de maladie en %.

Proportion des jours de congés de maladie : volume des jours réparti selon le type de congé de maladie en %.

Nombre moyen de jours d'arrêts : nombre de jours d'arrêt réparti sur l'ensemble de la population observée (indicateur théorique).

Pour plus d'informations

- « Les dépenses d'indemnités journalières » Rapport présenté par Eric Gissler, Rapport IGF n° 2003-M-049-01, Rapport Igas n° 2003-130, octobre 2003.

I2 Politique sociale

I2.2 Congé maladie

T 12-5 : Proportion d'agents ayant pris un congé de maladie en 2003

(en %)

	Agents ayant pris au moins un congé ordinaire de maladie		Agents ayant pris au moins un congé de maladie de type long		
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée
Affaires étrangères (1)	20,2	27,7	1,2	1,4	1,2
Agriculture	13,6	28,0	0,8	1,1	0,8
Culture	7,9	25,5	2,3	1,1	0,6
Défense	23,3	37,9	3,3	1,3	1,1
Économie et Finances	23,3	30,0	0,7	1,0	0,8
Éducation : enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Éducation : non enseignants (2)	16,8	27,1	1,8	1,4	0,8
Emploi et Solidarité	31,8	30,0	0,7	1,7	1,0
Équipement	12,1	26,8	3,3	1,3	0,6
Intérieur	18,0	33,1	6,2	1,0	0,9
<i>dont Police nationale</i>	<i>17,7</i>	<i>35,5</i>	<i>7,7</i>	<i>0,9</i>	<i>0,9</i>
Jeunesse et Sports	11,2	16,4	1,1	0,5	0,3
Justice	18,7	36,2	4,1	1,1	0,6
Outre-Mer (1)	31,1	38,8	2,8	2,8	1,7
Services du Premier ministre	15,8	26,4	1,7	0,9	0,2
Total hors enseignants	18,3	29,8	2,6	1,2	0,8
Éducation enseignants	24,1	24,9	0,6	1,1	0,7
Total	20,9	27,6	1,7	1,2	0,8

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

Résultats provisoires.

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Note de lecture : ces proportions d'agents ne s'additionnent pas ; un agent peut en effet avoir eu recours à deux types de congé différents la même année.

T 12-6 : Répartition du volume des jours de maladie selon le type de congé en 2003

(en %)

	Jours de maladie ordinaire			Jours de maladie de type long			Total des jours de congé pour maladie
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée	
Affaires étrangères (1)	12,2	39,4	51,6	2,8	16,6	28,9	100,0
Agriculture	3,3	50,3	53,6	8,1	18,5	19,9	100,0
Culture	2,3	45,2	47,5	11,4	28,0	13,1	100,0
Défense	4,3	57,3	61,6	7,8	16,1	14,6	100,0
Économie et Finances	7,5	55,6	63,1	2,1	16,7	18,1	100,0
Éducation : enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Éducation : non enseignants (2)	3,4	50,8	54,3	6,2	22,4	17,2	100,0
Emploi et Solidarité	7,1	47,5	54,6	2,8	25,7	16,9	100,0
Équipement	3,3	50,5	53,8	10,0	22,9	13,3	100,0
Intérieur	3,2	52,2	55,4	15,3	12,6	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	2,9	52,7	55,5	17,5	11,1	15,8	100,0
Jeunesse et Sports	5,5	44,4	49,8	5,4	31,2	13,6	100,0
Justice	3,7	61,6	65,3	8,6	16,1	10,0	100,0
Outre-Mer (1)	4,8	43,7	48,4	6,5	27,4	17,7	100,0
Services du Premier ministre	5,5	61,0	66,5	3,8	20,5	9,2	100,0
Total hors enseignants	4,2	52,8	57,0	7,9	19,0	16,1	100,0
Éducation enseignants	6,2	50,5	56,7	2,6	21,7	19,0	100,0
Total	5,0	51,9	56,9	5,8	20,0	17,2	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003.

Résultats provisoires.

- (1) Administration centrale.
- (2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.
- (3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

12 Politique sociale

12.2 Congé maladie

T 12-7 : Répartition des congés de maladie selon le type en 2003

(en %)

	Congés ordinaires de maladie			Congés de maladie de type long			Ensemble des congés de maladie	
	de 3 jours et moins	de 4 jours et plus	Total	Accident de service ou de travail (3)	Longue maladie	Maladie de longue durée		Total
Affaires étrangères (1)	34,4	61,4	95,9	1,9	1,4	0,9	4,1	100,0
Agriculture	24,2	69,9	94,1	1,3	2,4	2,2	5,9	100,0
Culture	32,2	53,8	86,0	10,2	2,6	1,2	14,0	100,0
Défense	27,7	63,2	90,9	4,3	1,1	3,7	9,1	100,0
Économie et Finances	37,9	59,0	96,9	1,0	1,2	1,0	3,1	100,0
Éducation : enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Éducation : non enseignants (2)	33,5	59,8	93,3	3,2	2,3	1,3	6,7	100,0
Emploi et Solidarité	48,9	47,6	96,6	0,8	1,7	1,0	3,4	100,0
Équipement	27,6	62,0	89,5	5,1	2,1	3,3	10,5	100,0
Intérieur	24,6	58,7	83,3	10,1	5,6	1,0	16,7	100,0
<i>dont Police nationale</i>	23,5	61,2	84,7	13,4	0,9	1,0	15,3	100,0
Jeunesse et Sports	35,6	58,3	93,9	3,4	1,9	0,8	6,1	100,0
Justice	24,3	67,1	91,4	4,8	3,1	0,7	8,6	100,0
Outre-Mer (1)	40,8	52,9	93,7	2,9	2,1	1,3	6,3	100,0
Services du Premier ministre	38,5	57,5	96,0	2,5	1,2	0,3	4,0	100,0
Total hors enseignants	31,2	60,3	91,5	4,3	2,6	1,6	8,5	100,0
Éducation enseignants	48,7	47,9	96,6	0,9	1,5	1,0	3,4	100,0
Total	38,1	55,4	93,5	3,0	2,2	1,3	6,5	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : *enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003, résultats provisoires.*

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

(3) Les accidents comptabilisés ici sont ceux ayant donné lieu à un arrêt de travail.

T 12-8 : Nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie en 2003
Indicateur théorique

	Nombre moyen de jours de congé ordinaire de maladie (moins de 3 jours et plus de 4 jours) par agent	Nombre moyen de jours d'arrêt de maladie (tous types de congés) par agent
Affaires étrangères (1)	7	13
Agriculture	6	12
Culture	7	15
Défense	10	16
Économie et Finances	8	12
Éducation : enseignants	6	11
Éducation : non enseignants (2)	7	13
Emploi et Solidarité	8	14
Équipement	8	15
Intérieur	9	17
<i>dont Police nationale</i>	<i>11</i>	<i>19</i>
Jeunesse et Sports	3	6
Justice	10	15
Outre-Mer (1)	11	23
Services du Premier ministre	6	9
Total hors enseignants	8	14
Éducation enseignants	6	11
Total	7	13

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : *enquête sur l'aménagement du temps de travail en 2003, résultats provisoires.*

(1) Administration centrale.

(2) Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des conseillers d'éducation, d'orientation, maîtres d'internat et surveillant, personnels de direction.

Note de lecture: le nombre moyen de jours est le nombre total de jours pris pour maladie rapporté à l'ensemble de la population enquêtée.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

En 2004, 60 100 accidents de travail et 9 700 accidents de trajet sont survenus dans les ministères et établissements publics sous tutelle. **Le taux d'accidents de travail recule légèrement, de 3,0 à 2,8 pour cent agents, entre 2003 et 2004. Le taux d'accidents de trajet reste stable à 0,5.**

Le niveau des accidents du travail est stable ou en diminution dans les grandes administrations à l'exception de la police. L'enseignement scolaire, première administration en taille avec 928 000 agents, enregistre le plus grand nombre d'accidents en 2004 (15 650). Cependant, le taux d'accidents (1,7%), y est inférieur à la moyenne, au même niveau qu'en 2003. Le ministère de l'Économie se maintient à un niveau relativement bas : 0,6 accidents pour cent agents.

Certains ministères sont, de par leurs fonctions, plus soumis que d'autres au risque d'accidents du travail. De nombreux accidents sont recensés aux ministères de

l'Équipement (4 400), de la Justice (3 200), de la Défense (2 500), mais pour la Défense et l'Équipement les taux d'accidents sont en diminution sensible. De même, les accidents du travail sont nombreux à la Poste (16 900 en 2004), et le taux élevé (5,6%), mais en recul par rapport à 2003.

Seule l'administration de la Police, qui connaît le taux d'accidents du travail le plus fort de l'administration, voit ce taux augmenter entre 2003 et 2004 : on compte 11 000 accidents du travail pour 133 000 agents, soit 8,3 % contre 7,7 % en 2003.

La proportion d'accidents de trajet varie peu. Dans l'enseignement scolaire et l'économie, le taux d'accident de trajet est stable 0,3%. La Police est à un niveau supérieur : 0,5 %, comme l'année précédente. Aux ministères de la Défense et de la Justice, on compte 0,7 accidents de trajet pour 100 agents. La Poste demeure à 0,6%.

III Définitions et méthodes

Accidents du travail : accidents de service des fonctionnaires et accidents du travail des agents non titulaires. Ils surviennent lorsque l'agent est sous l'autorité de l'employeur, pendant le temps et sur le lieu de travail. Parmi les accidents de travail, on inclut les accidents de mission qui surviennent lors d'un déplacement dans le cadre des obligations professionnelles.

Accidents de trajet : surviennent lors du parcours entre le lieu du travail et le domicile, ou le lieu de restauration, à l'heure normale.

Le champ : les administrations ont mis en place progressivement cette enquête. Certains ministères ne sont pas encore parvenus à recenser tous leurs services, mais la couverture progresse chaque année. En 2004, tous les ministères répondent totalement ou partiellement, y compris celui de l'Enseignement supérieur qui répond pour la première fois. Aux ministères s'ajoutent un certain nombre d'établissements publics, parmi lesquels la Poste et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce champ recouvre 2 118 000 agents en 2004.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2003 », Roger Martinez, RésulStats n°12-2005, DGAFP, septembre 2005.
- « Les conditions de travail dans la fonction publique », n° 40.1, octobre 2003, Dares, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.
- « Le travail en France. Santé et sécurité 2004-2005 », Liaisons sociales, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, octobre 2005.

T 12-9 : Les accidents de travail et de trajet en 2003 et 2004

Accidents	Nombre		Nombre / effectif en %		Jours d'arrêt		Nombre moyen de jours d'arrêt	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
De travail	60 000	60 058	3,0	2,8	945 135	927 157	0,47	0,44
De trajet	9 451	9 662	0,5	0,5	215 847	218 719	0,11	0,10
Total	69 451	69 720	3,5	3,3	1 160 982	1 145 876	0,58	0,54

Effectif couvert par l'enquête (1) : en 2003 1 990 512
 en 2004 2 117 973

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) Certains ministères n'ont répondu que pour une partie de leurs services, l'effectif mentionné est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

T 12-10 : Évolution des accidents de travail et de trajet de 2003 à 2004
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents / effectif en %		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Ministère, direction								
Affaires étrangères	75	73	0,7	0,7	3 098	2 181	0,28	0,20
Affaires sociales et Travail	438	536	1,6	1,9	10 601	10 660	0,40	0,39
Agriculture	978	976	3,2	3,5	16 459	13 663	0,54	0,49
Culture (personnels titulaires)	428	137	3,1	2,4	7 853	2 068	0,57	0,36
Défense (personnels civils)	3 653	3 025	4,0	3,8	63 133	61 876	0,70	0,77
Écologie et Développement durable	51	27	2,0	1,0	593	155	0,24	0,06
Économie, Finances et Industrie	1 758	1 886	0,9	1,0	32 482	37 569	0,17	0,20
Éducation	18 550	20 859	2,1	2,0	357 375	367 269	0,40	0,36
Administration centrale	78	75	2,3	2,0	1 847	1 570	0,54	0,42
Enseignement scolaire	18 472	18 827	2,1	2,0	355 528	331 345	0,40	0,36
Enseignement supérieur	n.r.	1 957	n.r.	1,9	n.r.	34 354	n.r.	0,33
Équipement	4 805	4 888	5,0	4,0	81 639	84 750	0,85	0,70
Hors aviation civile	4 638	4 708	5,5	4,3	78 479	82 901	0,93	0,76
Aviation civile	167	180	1,4	1,5	3 160	1 849	0,27	0,15
Intérieur	12 586	12 537	7,1	7,4	122 227	120 328	0,69	0,71
Hors Police	855	859	2,5	2,3	16 885	15 406	0,49	0,42
Police nationale	11 731	11 678	8,2	8,8	105 342	104 922	0,74	0,79
Jeunesse et Sports	168	161	2,5	2,4	5 164	4 373	0,78	0,66
Justice	3 644	3 738	5,7	5,5	49 079	49 465	0,76	0,73
Hors juridictions administratives	3 623	3 702	5,7	5,6	48 878	49 100	0,78	0,74
Juridictions administratives	21	36	1,8	2,9	201	365	0,17	0,29
Outre-Mer (administration centrale)	6	11	2,1	3,6	396	337	1,38	1,10
Services du Premier ministre et Ira	61	121	1,9	2,9	694	1 880	0,21	0,45
Total des ministères	47 201	48 975	2,9	2,8	750 793	756 574	0,47	0,43
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	204	211	2,2	2,1	2 243	2 884	0,24	0,29
Tutelle Éducation nationale	1 213	1 090	6,1	5,7	29 962	25 228	1,50	1,32
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	558	538	1,6	1,4	10 330	11 958	0,29	0,32
Caisse des dépôts et consignations	82	88	1,7	1,9	1 149	1 482	0,24	0,31
La Poste	20 193	18 818	6,6	6,3	366 505	347 750	1,19	1,16
Total des établissements publics	22 250	20 745	5,9	5,6	410 189	389 302	1,09	1,05
Total général	69 451	69 720	3,5	3,3	1 160 982	1 145 876	0,58	0,54

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2003 et 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

n.r. : non réponse.

T 12-11 : Évolution des accidents de travail de 2003 à 2004
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents / effectif en %		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Ministère, direction								
Affaires étrangères	38	36	0,3	0,3	1 945	869	0,17	0,08
Affaires sociales et Travail	259	289	1,0	1,0	4 424	4 969	0,17	0,18
Agriculture	818	809	2,7	2,9	13 032	9 576	0,43	0,34
Culture (personnels titulaires)	273	114	2,0	2,0	4 164	1 919	0,30	0,34
Défense (personnels civils)	3 081	2 501	3,4	3,1	46 718	46 563	0,52	0,58
Écologie et Développement durable	31	20	1,2	0,7	216	123	0,09	0,04
Économie, Finances et Industrie	1 121	1 191	0,6	0,6	17 990	21 164	0,10	0,11
Éducation	15 405	17 297	1,7	1,7	280 899	289 711	0,31	0,28
<i>Administration centrale</i>	39	39	1,1	1,1	1 064	677	0,31	0,18
<i>Enseignement scolaire</i>	15 366	15 650	1,7	1,7	279 835	262 440	0,31	0,28
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>n.r.</i>	1 608	<i>n.r.</i>	1,6	<i>n.r.</i>	26 594	<i>n.r.</i>	0,26
Équipement	4 364	4 433	4,5	3,6	73 172	74 417	0,76	0,61
<i>Hors aviation civile</i>	4 237	4 316	5,0	3,9	70 644	73 331	0,83	0,67
<i>Aviation civile</i>	127	117	1,1	1,0	2 528	1 086	0,21	0,09
Intérieur	11 488	11 500	6,5	6,8	105 655	103 904	0,60	0,61
<i>Hors Police</i>	519	549	1,5	1,5	9 268	9 401	0,27	0,26
<i>Police nationale</i>	10 969	10 951	7,7	8,3	96 387	94 503	0,68	0,71
Jeunesse et Sports	135	135	2,0	2,0	3 779	3 251	0,57	0,49
Justice	3 107	3 231	4,8	4,8	39 591	39 224	0,62	0,58
<i>Hors juridictions administratives</i>	3 097	3 213	4,9	4,8	39 523	39 052	0,63	0,59
<i>Juridictions administratives</i>	10	18	0,8	1,4	68	172	0,06	0,14
Outre-Mer (administration centrale)	3	9	1,0	3,0	154	337	0,53	1,10
Services du Premier ministre et Ira	36	88	1,1	2,1	362	1 360	0,11	0,33
Total des ministères	40 159	41 653	2,5	2,4	592 101	597 387	0,37	0,34
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	128	132	1,4	1,3	1 219	1 439	0,13	0,14
Tutelle Éducation nationale	1 083	973	5,4	5,1	25 490	21 211	1,28	1,11
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	368	351	1,0	0,9	4 967	6 044	0,14	0,16
Caisse des dépôts et consignations	37	45	0,8	1,0	394	578	0,08	0,12
La Poste	18 225	16 904	5,9	5,6	320 964	300 498	1,05	1,00
Total des établissements publics	19 841	18 405	5,3	5,0	353 034	329 770	0,94	0,89
Total général	60 000	60 058	3,0	2,8	945 135	927 157	0,47	0,44

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2003 et 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

n.r. : non réponse.

12 Politique sociale

12.3 Accidents du travail

T 12-12 : Évolution des accidents de trajet de 2003 à 2004
Nombre d'accidents et de jours d'arrêt de travail

	Nombre total d'accidents		Accidents / effectif en %		Nombre de jours d'arrêt de travail		Nombre moyen de jours d'arrêt par agent	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Ministère, direction								
Affaires étrangères	37	37	0,3	0,3	1 153	1 312	0,10	0,12
Affaires sociales et Travail	179	247	0,7	0,9	6 177	5 691	0,23	0,21
Agriculture	160	167	0,5	0,6	3 427	4 087	0,11	0,15
Culture (personnels titulaires)	155	23	1,1	0,4	3 689	149	0,27	0,03
Défense (personnels civils)	572	524	0,6	0,7	16 415	15 313	0,18	0,19
Écologie et Développement durable	20	7	0,8	0,3	377	32	0,15	0,01
Économie, Finances et Industrie	637	695	0,3	0,4	14 492	16 405	0,08	0,09
Éducation	3 145	3 562	0,3	0,3	76 476	77 558	0,08	0,08
Administration centrale	39	36	1,1	1,0	783	893	0,23	0,24
Enseignement scolaire	3 106	3 177	0,3	0,3	75 693	68 905	0,08	0,07
Enseignement supérieur	n.r.	349	n.r.	0,3	n.r.	7 760	n.r.	0,08
Équipement	441	455	0,5	0,4	8 467	10 333	0,09	0,08
Hors aviation civile	401	392	0,5	0,4	7 835	9 570	0,09	0,09
Aviation civile	40	63	0,3	0,5	632	763	0,05	0,06
Intérieur	1 098	1 037	0,6	0,6	16 572	16 424	0,09	0,10
Hors Police	336	310	1,0	0,8	7 617	6 005	0,22	0,16
Police nationale	762	727	0,5	0,5	8 955	10 419	0,06	0,08
Jeunesse et Sports	33	26	0,5	0,4	1 385	1 122	0,21	0,17
Justice	537	507	0,8	0,7	9 488	10 241	0,15	0,15
Hors juridictions administratives	526	489	0,8	0,7	9 355	10 048	0,15	0,15
Juridictions administratives	11	18	0,9	1,4	133	193	0,11	0,16
Outre-Mer (administration centrale)	3	2	1,0	0,7	242	0	0,84	0,00
Services du Premier ministre et Ira	25	33	0,8	0,8	332	520	0,10	0,12
Total des ministères	7 042	7 322	0,4	0,4	158 692	159 187	0,10	0,09
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	76	79	0,8	0,8	1 024	1 445	0,11	0,14
Tutelle Éducation nationale	130	117	0,7	0,6	4 472	4 017	0,22	0,21
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	190	187	0,5	0,5	5 363	5 914	0,15	0,16
Caisse des dépôts et consignations	45	43	0,9	0,9	755	904	0,16	0,19
La Poste	1 968	1 914	0,6	0,6	45 541	47 252	0,15	0,16
Total des établissements publics	2 409	2 340	0,6	0,6	57 155	59 532	0,15	0,16
Total général	9 451	9 662	0,5	0,5	215 847	218 719	0,11	0,10

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2003 et 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

n.r. : non réponse.

T 12-13 : Les accidents de travail et de trajet en 2004, avec ou sans arrêt

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2004	Accidents avant 2004	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 790	33	40	0	73	1 265	916	2 181
Affaires sociales et Travail	27 588	216	320	0	536	8 105	2 555	10 660
Agriculture	28 058	458	516	2	976	11 738	1 925	13 663
Culture (personnels titulaires)	5 700	52	85	0	137	1 856	212	2 068
Défense (personnels civils)	80 580	1 147	1 876	2	3 025	42 860	19 016	61 876
Écologie et Développement durable	2 784	15	12	0	27	155	0	593
Économie, Finances et Industrie	187 835	701	1 185	0	1 886	30 551	7 018	37 569
Éducation	1 033 924	8 337	12 514	8	20 859	284 074	83 195	367 269
<i>Administration centrale</i>	3 703	29	45	1	75	1 353	217	1 570
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	7 391	11 432	4	18 827	259 549	71 796	331 345
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	917	1 037	3	1 957	23 172	11 182	34 354
Équipement	121 794	2 188	2 690	10	4 888	66 622	18 128	84 750
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	2 086	2 615	7	4 708	64 794	18 107	82 901
<i>Aviation civile</i>	12 119	102	75	3	180	1 828	21	1 849
Intérieur	169 224	5 387	7 145	5	12 537	105 679	14 649	120 328
<i>Hors Police</i>	36 599	347	512	0	859	9 438	5 968	15 406
<i>Police nationale</i>	132 625	5 040	6 633	5	11 678	96 241	8 681	104 922
Jeunesse et Sports	6 602	47	113	1	161	2 682	1 691	4 373
Justice	67 907	1 595	2 142	1	3 738	44 299	5 166	49 465
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	1 572	2 129	1	3 702	44 091	5 009	49 100
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	23	13	0	36	208	157	365
Outre-Mer (administration centrale)	305	7	4	0	11	16	321	337
Services du Premier ministre et Ira	4 180	55	66	0	121	1 647	233	1 880
Total des ministères	1 747 271	20 238	28 708	29	48 975	601 549	155 025	756 574
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	110	101	0	211	2 853	31	2 884
Tutelle Éducation nationale	19 098	306	784	0	1 090	18 060	7 168	25 228
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	292	246	0	538	6 584	5 374	11 958
Caisse des dépôts et consignations	4 734	37	51	0	88	967	515	1 482
La Poste	299 596	6 470	12 341	7	18 818	312 963	34 787	347 750
Total des établissements publics	370 702	7 215	13 523	7	20 745	341 427	47 875	389 302
Total général	2 117 973	27 453	42 231	36	69 720	942 976	202 900	1 145 876

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

I2 Politique sociale

I2.3 Accidents du travail

T 12-14 : Les accidents de travail, avec ou sans arrêt en 2004

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2004	Accidents avant 2004	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 790	17	19	0	36	379	490	869
Affaires sociales et Travail	27 588	137	152	0	289	3 572	1 397	4 969
Agriculture	28 058	401	407	1	809	8 232	1 344	9 576
Culture (personnels titulaires)	5 700	45	69	0	114	1 707	212	1 919
Défense (personnels civils)	80 580	981	1 519	1	2 501	32 637	13 926	46 563
Écologie et Développement durable	2 784	11	9	0	20	123	0	123
Économie, Finances et Industrie	187 835	475	716	0	1 191	17 817	3 347	21 164
Éducation	1 033 924	7 263	10 029	5	17 297	224 886	64 825	289 711
<i>Administration centrale</i>	3 703	18	21	0	39	585	92	677
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	6 459	9 188	3	15 650	206 100	56 340	262 440
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	786	820	2	1 608	18 201	8 393	26 594
Équipement	121 794	1 982	2 446	5	4 433	59 630	14 787	74 417
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	1 910	2 402	4	4 316	58 565	14 766	73 331
<i>Aviation civile</i>	12 119	72	44	1	117	1 065	21	1 086
Intérieur	169 224	5 166	6 329	5	11 500	92 537	11 367	103 904
<i>Hors Police</i>	36 599	238	311	0	549	5 960	3 441	9 401
<i>Police nationale</i>	132 625	4 928	6 018	5	10 951	86 577	7 926	94 503
Jeunesse et Sports	6 602	38	96	1	135	2 135	1 116	3 251
Justice	67 907	1 409	1 821	1	3 231	35 134	4 090	39 224
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	1 396	1 816	1	3 213	35 030	4 022	39 052
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	13	5	0	18	104	68	172
Outre-Mer (administration centrale)	305	5	4	0	9	16	321	337
Services du Premier ministre et Ira	4 180	41	47	0	88	1 127	233	1 360
Total des ministères	1 747 271	17 971	23 663	19	41 653	479 932	117 455	597 387
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	82	50	0	132	1 408	31	1 439
Tutelle Éducation nationale	19 098	287	686	0	973	14 510	6 701	21 211
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	224	127	0	351	3 067	2 977	6 044
Caisse des dépôts et consignations	4 734	17	28	0	45	464	114	578
La Poste	299 596	5 953	10 948	3	16 904	271 319	29 179	300 498
Total des établissements publics	370 702	6 563	11 839	3	18 405	290 768	39 002	329 770
Total général	2 117 973	24 534	35 502	22	60 058	770 700	156 457	927 157

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

- (1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

T 12-15 : Les accidents de trajet, avec ou sans arrêt en 2004

	Effectif en fonction (1)	Nombre d'accidents				Nombre de jours d'arrêt		
		Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Avec décès	Total	Accidents en 2004	Accidents avant 2004	Tous les accidents
Ministère, direction								
Affaires étrangères	10 790	16	21	0	37	886	426	1 312
Affaires sociales et Travail	27 588	79	168	0	247	4 533	1 158	5 691
Agriculture	28 058	57	109	1	167	3 506	581	4 087
Culture (personnels titulaires)	5 700	7	16	0	23	149	0	149
Défense (personnels civils)	80 580	166	357	1	524	10 223	5 090	15 313
Écologie et Développement durable	2 784	4	3	0	7	32	0	32
Économie, Finances et Industrie	187 835	226	469	0	695	12 734	3 671	16 405
Éducation	1 033 924	1 074	2 485	3	3 562	59 188	18 370	77 558
<i>Administration centrale</i>	3 703	11	24	1	36	768	125	893
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	932	2 244	1	3 177	53 449	15 456	68 905
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	131	217	1	349	4 971	2 789	7 760
Équipement	121 794	206	244	5	455	6 992	3 341	10 333
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	176	213	3	392	6 229	3 341	9 570
<i>Aviation civile</i>	12 119	30	31	2	63	763	0	763
Intérieur	169 224	221	816	0	1 037	13 142	3 282	16 424
<i>Hors Police</i>	36 599	109	201	0	310	3 478	2 527	6 005
<i>Police nationale</i>	132 625	112	615	0	727	9 664	755	10 419
Jeunesse et Sports	6 602	9	17	0	26	547	575	1 122
Justice	67 907	186	321	0	507	9 165	1 076	10 241
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	176	313	0	489	9 061	987	10 048
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	10	8	0	18	104	89	193
Outre-Mer (administration centrale)	305	2	0	0	2	0	0	0
Services du Premier ministre et Ira	4 180	14	19	0	33	520	0	520
Total des ministères	1 747 271	2 267	5 045	10	7 322	121 617	37 570	159 187
Établissements publics								
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	28	51	0	79	1 445	0	1 445
Tutelle Éducation nationale	19 098	19	98	0	117	3 550	467	4 017
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	68	119	0	187	3 517	2 397	5 914
Caisse des dépôts et consignations	4 734	20	23	0	43	503	401	904
La Poste	299 596	517	1 393	4	1 914	41 644	5 608	47 252
Total des établissements publics	370 702	652	1 684	4	2 340	50 659	8 873	59 532
Total général	2 117 973	2 919	6 729	14	9 662	172 276	46 443	218 719

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel.

(1) Les nombres d'accidents et jours d'arrêts sont rapportés aux effectifs en fonction déclarés par les ministères en 2002 et 2003. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu ; l'effectif retenu est donc celui pour lequel sont recensés les accidents.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

En 2004, 969 maladies professionnelles ont été reconnues par les commissions de réforme et 101 720 journées ont été perdues de ce fait, dans les ministères hors Police nationale et les établissements publics sous tutelle.

Les maladies professionnelles de la nomenclature établie par le Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels correspondent principalement à des pathologies causées par le contact d'agents chimiques ou la manipulation d'objets. Ces maladies sont plus souvent rencontrées dans l'activité industrielle que dans les activités tertiaires. **De ce fait, les ministères de la Défense et de l'Équipement, ayant des activités industrielles, présentent un risque plus important.** Ils concentrent les maladies professionnelles reconnues.

Ces deux ministères, avec la Poste,

représentent 59 % des maladies reconnues et 60 % des jours d'arrêt, alors qu'ils ne couvrent que 25 % des effectifs des ministères. L'Éducation nationale représente 52 % des effectifs et 27 % des maladies reconnues et des jours d'arrêt. Au total, 86 % des maladies sont reconnues dans ces quatre institutions.

Les maladies professionnelles dans la fonction publique de l'État sont pour l'essentiel des affectations périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures (74 %), et des maladies liées à l'amiante (9 %).

Les affectations périarticulaires reconnues sont en augmentation importante en 2004. Les reconnaissances de maladies liées à l'amiante sont, elles, en diminution par rapport à 2003, année au cours de laquelle le ministère de la Défense avait présenté de nombreux dossiers devant les commissions de réforme.

III Définitions et méthodes

Les maladies professionnelles sont les maladies que les agents ont contractées au cours de leur activité professionnelle et qui ont été reconnues comme telles par les commissions de réforme. Les maladies sont recensées l'année de leur reconnaissance et non l'année pendant laquelle elles ont commencé.

Les jours d'arrêt dans l'année causés par les maladies professionnelles sont recensés pour toutes les maladies

reconnues, dans l'année ou les années antérieures.

L'enquête sur les maladies professionnelles a été lancée à partir de l'année 1995, mais les retours des ministères ont longtemps été partiels. En 2000, un ensemble suffisant de réponses a été dépouillé et a permis une première publication. En 2004, tous les services ministériels répondent sauf la Police nationale.

Pour plus d'informations

- « Les accidents du travail et les maladies professionnelles en 2003 », Roger Martinez, DGAFF, RésulStats 12-2005.
- Conditions de travail, bilan 2004, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Direction des relations du travail.
- « Contraintes posturales et articulaires au travail » B. Arnaudo. S. Hamon-Cholet, D. Waltisperger, Premières Synthèses, Dares, n° 11.2 mars 2006.

T 12-16 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par ministère en 2004

Ministère, Direction	Effectif en fonction (1)	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies / effectif	10 000 x nombre jours / effectif
Affaires étrangères	10 790	0	0	0,0	0,0
Affaires sociales et Travail	27 588	9	725	3,3	262,8
Agriculture	28 058	30	2 651	10,7	944,8
Culture (personnels titulaires)	5 700	6	754	10,5	1322,8
Défense (personnels civils)	80 580	184	6 088	22,8	755,5
Écologie et Développement durable	2 784	0	0	0,0	0,0
Économie, Finances et Industrie	187 835	8	400	0,4	21,3
Éducation	1 033 924	263	27 782	2,5	268,7
<i>Administration centrale</i>	3 703	0	0	0,0	0,0
<i>Enseignement scolaire</i>	927 589	230	26 321	2,5	283,8
<i>Enseignement supérieur</i>	102 632	33	1 461	3,2	142,4
Équipement	121 794	70	13 684	5,7	1123,5
<i>Hors aviation civile</i>	109 675	70	13 684	6,4	1247,7
<i>Aviation civile</i>	12 119	0	0	0,0	0,0
Intérieur	36 599	12	2 183	3,3	596,5
<i>Hors Police nationale</i>	36 599	12	2 183	3,3	596,5
<i>Police nationale</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>	<i>nr</i>
Jeunesse et Sports	6 602	3	290	4,5	439,3
Justice	67 907	7	1 731	1,0	254,9
<i>Hors juridictions administratives</i>	66 662	7	1 731	1,1	259,7
<i>Juridictions administratives</i>	1 245	0	0	0,0	0,0
Outre-Mer (administration centrale)	305	0	0	0,0	0,0
Services du Premier ministre	4 180	1	70	2,4	167,5
Total des ministères	1 614 646	593	56 358	3,7	349,0
Établissements publics					
Tutelle Affaires sociales et Travail	10 002	14	1 136	14,0	1135,8
Tutelle Éducation nationale	19 098	16	1 780	8,4	932,0
Tutelle Enseignement supérieur et Recherche	37 272	28	1 195	7,5	320,6
Caisse des dépôts et consignations	4 734	3	404	6,3	853,4
La Poste	299 596	315	40 847	10,5	1363,4
Total des établissements publics	370 702	376	45 362	10,1	1223,7
Total général	1 985 348	969	101 720	4,9	512,4

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) Les effectifs en fonction sont les effectifs réels déclarés par les ministères en 2004. Pour certaines administrations, tous les services n'ont pas répondu et l'effectif mentionné est celui pour lequel sont recensées les maladies.

nr : non réponse.

12 Politique sociale

12.4 Maladies professionnelles

T 12-17 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie en 2004 ⁽¹⁾

Maladies professionnelles	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies / effectif	10 000 x nombre jours / effectif
06 - Affections provoquées par des rayons ionisants	2	42	0,0	0,2
30 - Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	44	1 626	0,2	8,2
30bis - Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	38	880	0,2	4,4
42 - Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	31	365	0,2	1,8
57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures	715	78 903	3,6	397,4
65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	15	2 118	0,1	10,7
66 - Affections respiratoires de mécanisme allergique	11	557	0,1	2,8
69 - Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	7	1 922	0,0	9,7
97 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	15	4 523	0,1	22,8
98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	56	6 975	0,3	35,1
<i>Autres maladies</i>	<i>35</i>	<i>3 809</i>	<i>0,2</i>	<i>19,2</i>
Toutes les maladies	969	101 720	4,9	512,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) La Police nationale n'a pas répondu.

T 12-18 : Les maladies professionnelles reconnues et les jours d'arrêt par maladie en 2003 (1)

Maladies professionnelles	Nombre de maladies	Nombre de jours d'arrêt	10 000 x nombre maladies / effectif	10 000 x nombre jours / effectif
06 - Affections provoquées par des rayons ionisants	3	0	0,0	0,0
30 - Affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	342	1 808	1,9	9,8
30bis - Cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de poussières d'amiante	9	441	0,0	2,4
42 - Atteintes auditives provoquées par des bruits lésionnels	25	0	0,1	0,0
57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes ou postures	463	53 561	2,5	289,8
65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	8	819	0,0	4,4
66 - Affections respiratoires de mécanisme allergique	5	57	0,0	0,3
69 - Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	6	1 550	0,0	8,4
97 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	22	4 329	0,1	23,4
98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	52	8 057	0,3	43,6
<i>Autres maladies</i>	38	4 353	0,2	23,6
Toutes les maladies	973	74 975	5,3	405,7

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(1) La Police nationale et l'Enseignement supérieur n'ont pas répondu.

12 Politique sociale

12.5 Hygiène et sécurité

Sur l'ensemble des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et réunions informelles qui se sont tenus en 2004 au sein des ministères, 958 étaient des réunions de CHS locaux représentant plus de la moitié des réunions comptabilisées. **La position de ces comités, placés auprès des comités techniques paritaires départementaux et régionaux, garantit une forte déconcentration de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité afin de la rendre la plus efficace au regard des spécificités des sites ou des activités de chaque service.** Les comités d'hygiène et de sécurité spéciaux, avec un nombre annuel de réunions estimé à 615, représentent la deuxième instance de concertation mise en œuvre par les services pour traiter de l'hygiène et de la sécurité.

La problématique des accidents du travail fait partie des thèmes les plus abordés lors des CHS en 2004. Le réseau hygiène-sécurité est maintenant stabilisé et les problèmes se concentrent sur les enjeux propres des actions de prévention. Le classement effectué des dossiers traités par les ministères peut être regroupé en cinq secteurs : la sécurité des locaux, la santé des agents, les conditions de travail, la prévention du risque professionnel, les accidents de service.

La fonction de contrôle, en hygiène et sécurité, est assurée au sein des ministères par 132 inspecteurs d'hygiène et de sécurité à un niveau stable, par rapport à 2003. En valeur absolue, l'Éducation nationale présente le réseau de plus important, avec 35 IHS au sein du ministère et 8 IHS répartis au sein des grands établissements d'enseignement et de recherches sous tutelle (Inserm, Cnrs, Cned, Ciep). Il est suivi par le ministère des Finances (17 IHS) et le ministère de la Défense (13 IHS). Cependant, la réalité du contrôle doit être appréciée bien plus au regard des effectifs de chaque ministère, de la couverture du territoire et du nombre de bâtiments. Le ratio mesurant le nombre d'IHS pour 10 000 agents permet d'apprécier la densité du réseau des IHS.

On compte trois IHS pour 10 000 agents aux ministères de l'Emploi et de la Santé, un pour 10 000 agents au ministère des Affaires étran-

gères, 0,4 au ministère de l'Éducation nationale.

Le second réseau d'acteurs hygiène et sécurité recouvre l'ensemble des agents chargés de la mise en œuvre (Acmo) répartis au sein des différents services (1 692).

L'année 2004 est marquée par une augmentation de 13 % du nombre d'Acmo, en raison notamment du renforcement de ce réseau aux ministères de l'Intérieur et de la Justice. Le ministère de la Défense présente un réseau spécifique : il emploie des chargés de prévention dont les missions recouvrent celles des Acmo.

Le rapport du nombre d'Acmo pour 100 agents reflète la densité de leur présence au sein des services répartis sur le territoire : les ministères de la Justice, de la Culture, de l'Agriculture et de l'Écologie emploient au minimum un Acmo pour cent agents.

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de la Défense, des Finances, et les services du Premier ministre en emploient de 0,9 à 0,3. Dans les ministères de l'Emploi, de la Santé, de l'Équipement, la densité d'Acmo est faible.

Les 1 541 médecins de prévention exercent leur mission, souvent dans le cadre d'un temps partiel à hauteur de 30 %, dans les ministères, ce qui représente 5/3 équivalent temps plein.

Le recrutement des médecins de prévention et les conditions de rémunération de ceux en poste sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées par les administrations pour répondre à leurs obligations en termes de suivi médical de leurs agents. D'une manière générale, et à l'exception des ministères à faible effectif ou ayant recours à des dispositifs particuliers (ex : convention avec la MSA pour le ministère de l'Agriculture), les administrations continuent d'avoir de réels besoins en médecins de prévention et constatent une insuffisance en la matière. Si certaines administrations ont un taux de couverture correct en médecine de prévention (ministères des Finances, de la Justice, établissements scientifiques), d'autres relèvent un déficit sensible (ministère de l'Éducation nationale), malgré de réels efforts de mise à niveau (ministère de l'Intérieur).

III Définitions et méthodes

L'organisation de la prévention des risques et de la protection des agents de la fonction publique au travail a fait l'objet d'une réforme importante en 1995, à l'occasion de la publication du décret du 9 mai 1995 qui a complété le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le bilan d'application du décret de 1982 précité a principalement pour objectifs de :

- constater les efforts déployés par les employeurs publics en matière d'hygiène et de sécurité au travail,
- dresser un état précis des dispositions prises en la matière,
- assurer un suivi et une harmonisation des pratiques,
- confronter les expériences et valoriser les actions de portée générale.

Ce bilan a été réalisé à partir des informations qui ont été transmises aux départements ministériels et aux établissements publics. Sa structure suit une grille d'enquête centrée sur les rubriques suivantes :

La concertation avec les organisations syndicales et le réseau des CHS ;

Les personnels et les dispositifs de contrôle,

La formation hygiène et sécurité,

La médecine de prévention et le suivi médical des agents,

L'évaluation des risques professionnels,

Les mesures relatives à la prévention du risque routier et de l'amiante,

Les travaux des CHS locaux.

L'organisation de l'hygiène et de la sécurité

Le dispositif réglementaire applicable à la fonction publique prévoit l'établissement d'un réseau d'acteurs et d'instances compétents en matière d'hygiène et de sécurité. L'organisation de ce réseau se caractérise par deux traits saillants :

- la concertation entre les représentants de l'administration, du personnel et des acteurs internes de l'hygiène et de la sécurité par la création de comités d'hygiène et de sécurité au niveau ministériel, au sein des administrations centrales et au sein des services déconcentrés. Les comités d'hygiène et de sécurité spéciaux sont créés afin de traiter de problèmes spécifiques à une activité ou à un site comportant des risques professionnels particuliers ;

- une chaîne de responsabilité et de compétences constituée des agents chargés de la mise en œuvre, du contrôle de la politique d'hygiène et sécurité ou de l'amélioration des conditions sanitaires de travail et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dont la mission est attribuée aux médecins de prévention.

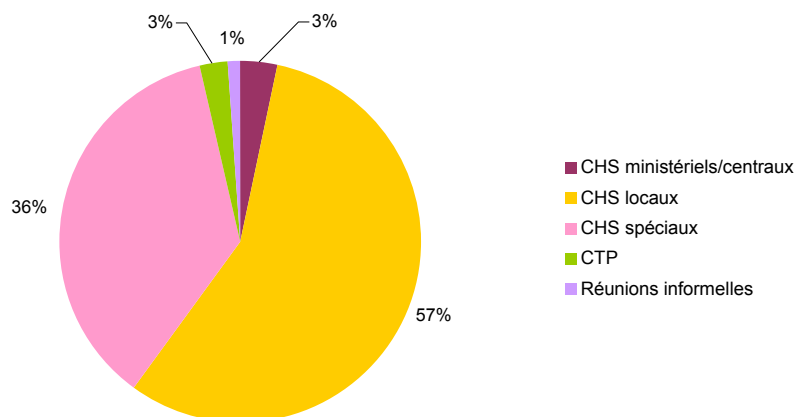
Pour plus d'informations

- « Bilan de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention dans la fonction publique de l'État pour l'année 2004 » DGAFF.

12 Politique sociale

12.5 Hygiène et sécurité

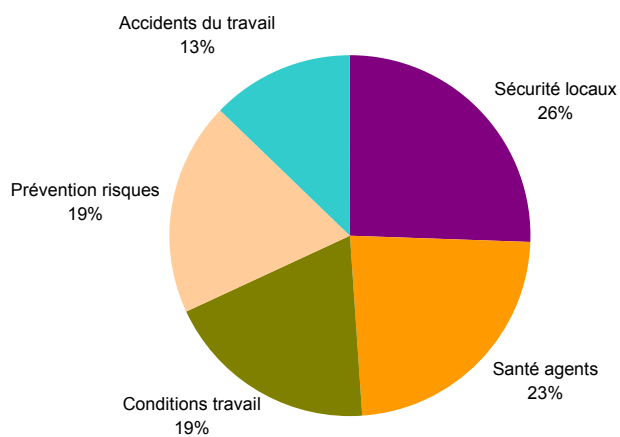
Graphique 12-1 : Types d'instances de concertation en matière d'hygiène et de sécurité



DGAFP, bureau des affaires sociales.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

Graphique 12-2 : Fréquence des thèmes abordés lors des CHS par l'ensemble des ministères et établissements rattachés



DGAFP, bureau des affaires sociales.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

T 12-19 : Les acteurs en hygiène et sécurité par ministère au 31-12-2004

	Inspecteurs hygiène et sécurité		Agents chargés de la mise en œuvre		Médecins de prévention	
	Nombre	Ratio pour 10 000 agents du ministère	Nombre	Ratio pour 100 agents du ministère	Nombre (ETP)	Ratio pour 1 000 agents du ministère
Affaires étrangères	2	1	4	0	nr	nr
Agriculture	5	1,3	485	1,2	1	nr
Culture	nr	nr	190	1,4	8	0,6
Défense	13	0,3	1535	0,4	103	0,2
Économie	17	0,9	554	0,3	88	0,4
Écologie	12	nr	24	1	12	4,8
Éducation nationale et Recherche	43	0,4	11 519	0,9	128	0,1
Emploi, Cohésion sociale et Logement	8	2,8	64	0,2	41	1,4
Équipement	12	1	135	0,1	41	0,4
Intérieur	12	0,7	1254	0,7	49	0,3
Justice	7	1	1 148	1,6	40	0,6
Outre-Mer	-	-	-	-	1	0,1
Services du Premier ministre	1	2,8	12	0,3	1	0,3
Total	132		16 924		513	

DGAFP, bureau des affaires sociales.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

nr : non réponse.